

REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES AGRIcoles SOMMAIRE

10. CONCLUSION

Le Gouvernement ivoirien a entrepris, depuis la sortie de la crise post-électorale de 2010 - 2011, des actions visant l'amélioration du taux de transformation des produits agricoles en vue d'accroître de manière plus significative la contribution de ce secteur à la création de la richesse nationale.

La mise en place d'un cadre institutionnel adéquat, conjuguée à l'élaboration de stratégies sectorielles et à la création de mécanismes d'allègement fiscaux et de réduction des coûts de production, est de nature à favoriser l'investissement privé dans le domaine de la transformation des produits agricoles. En effet, depuis 2011, des réformes sont entreprises et/ou actualisées dans nombre de secteurs agricoles avec en point de mire, la transformation et la valorisation des produits. Le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre de ces stratégies, au-delà du financement des structures techniques d'appui mises en place, est de créer les conditions d'un environnement des affaires attractif pour les investisseurs. C'est dans cette optique que le Gouvernement a élaboré de nouveaux codes aussi bien au niveau des investissements, des droits douniers que du travail et créé des zones franches pour certains produits. Tous ces mécanismes qui comportent chacun un dispositif d'allègement fiscal et de réduction des charges de production semblent influencer positivement le niveau de la transformation de certains produits phares de l'agriculture ivoirienne même s'il est difficile d'évaluer l'intensité de la relation faute de données. Toutefois, la multiplicité des stratégies et politiques de transformation des produits agricoles, la lenteur de leur validation par le Gouvernement et l'absence d'un dispositif global et permanent de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre limitent leur efficacité.

Par ailleurs, les difficultés liées à la mobilisation des ressources externes, même lorsqu'elles sont acquises, constituent un frein dans la mise en œuvre des projets et programmes identifiés dans les stratégies visant la transformation des produits agricoles dans la mesure où les partenaires au développement sont généralement les plus gros contributeurs dans la réalisation de certains projets importants.

De plus, la non application des dispositions de certaines facilités accordées aux opérateurs est un facteur de découragement et de régression des activités. Par exemple, le non remboursement de l'abattement de 50% sur les coûts de certains facteurs de production (eau, électricité, téléphone, produits pétroliers) aux entreprises franches de transformation des produits halieutiques, tel que prévu par la loi, constitue une source d'inquiétude pour les opérateurs et pourrait décourager les potentiels investisseurs dans ce domaine. Au regard de ces difficultés et afin d'améliorer la qualité des dépenses de transformation et de valorisation des produits agricoles, des recommandations ont été proposées.

6. Recommandations

La réalisation de la revue des dépenses publiques agricoles repose sur un ensemble varié d'information de type macroéconomique et sectoriel. Ainsi, la bonne conduite de cette mission nécessite de constituer une base de données sur le secteur agricole et l'industrie agro-

alimentaire. Les différentes informations pourraient porter sur les productions et productivités agricoles, les réformes, les dépenses publiques agricoles, les allocations budgétaires en faveur des ministères intervenant dans le secteur agricole, etc.

La revue réalisée a mis en évidence des efforts croissants de l'Etat ivoirien en matière de financement de l'agriculture. Mais ces efforts devront être renforcés afin de respecter les engagements de Malabo sur le poids des dépenses publiques agricoles dans les dépenses publiques totales. Ainsi, l'Etat ivoirien devra allouer davantage de ressources au secteur de l'agriculture. Par ailleurs, dans le cadre de la planification budgétaire, le Gouvernement devra veiller à allouer les ressources aux régions en tenant compte du niveau de pauvreté et du chômage de ces régions de manière à accélérer les transformations sociales dans le pays. L'Etat ivoirien devra aussi renforcer les capacités des Directions Régionales des différents ministères intervenant dans le secteur.

Le Plan National de Développement 2016-2020 met en avant le rôle majeur de l'industrie dans l'accélération de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. L'industrie agro-alimentaire est ciblée comme moteur de cette transformation. La recherche et développement représente le moteur du développement de l'industrie. Ainsi, l'Etat ivoirien devra renforcer les investissements dans la recherche et développement, et l'innovation agricoles, la transformation et valorisation des produits. Les capacités des structures de recherche et développement en faveur de l'agriculture devront être renforcées et développées. L'Etat devra aussi réorganiser les structures publiques et parapubliques en charge de la transformation et de la valorisation des produits agricoles en créant un programme national unique prenant en compte toutes les initiatives qui existent dans les différents départements ministériels et autres structures et créer des cellules de suivi au sein de chaque Ministère pour les actions relevant de sa compétence ; cette recommandation a l'avantage de permettre d'optimiser la gestion des ressources et de faciliter le suivi et l'évaluation des actions pour incidemment créer une meilleure synergie en vue de meilleurs résultats.

Par ailleurs, le Gouvernement ivoirien devra accélérer le processus d'adoption des stratégies / politiques élaborées par les Ministères techniques relativement à la transformation et à la valorisation des produits agricoles afin de faciliter la mobilisation des ressources tout en évitant qu'elles ne deviennent caduques ; assouplir certaines règles de la gestion du budget qui empêchent la réalisation de certaines activités urgentes au niveau des Ministères techniques tout en maintenant un contrôle sur l'utilisation de ressources ; veiller au respect de l'ensemble des dispositions contenues dans les mécanismes en faisant face à ses engagements vis-à-vis des opérateurs afin de ne pas les décourager (remboursement des 50% d'abattement aux entreprises franches de transformation des produits halieutiques) ; poursuivre et renforcer les actions visant à faciliter l'accès des produits aux usiniers ; multiplier la création de zones franches pour certains produits agricoles comme cela a été fait pour les produits halieutiques ; conduire une étude d'évaluation de l'impact des facilités accordées par le Gouvernement aux opérateurs sur la transformation des produits agricoles afin de mieux orienter les décisions dans ce domaine ; inciter davantage l'industrie textile à revenir à son niveau d'antan par des facilités et des avantages spécifiques ; poursuivre les actions visant à renforcer la position du pays à toutes les étapes de la chaîne de transformation du cacao pour ne pas se limiter seulement au niveau du broyage.

6. Recommandations

La réalisation de la revue des dépenses publiques agricoles repose sur un ensemble varié d'information de type macroéconomique et sectoriel. Ainsi, la bonne conduite de cette mission nécessite de constituer une base de données sur le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire. Les différentes informations pourraient porter sur les productions et productivités agricoles, les réformes, les dépenses publiques agricoles, les allocations budgétaires en faveur des ministères intervenant dans le secteur agricole, etc.

La revue réalisée a mis en évidence des efforts croissants de l'Etat ivoirien en matière de financement de l'agriculture. Mais ces efforts devront être renforcés afin de respecter les engagements de Malabo sur le poids des dépenses publiques agricoles dans les dépenses publiques totales. Ainsi, l'Etat ivoirien devra allouer davantage de ressources au secteur de l'agriculture. Par ailleurs, dans le cadre de la planification budgétaire, le Gouvernement devra veiller à allouer les ressources aux régions en tenant compte du niveau de pauvreté et du chômage de ces régions de manière à accélérer les transformations sociales dans le pays. L'Etat ivoirien devra aussi renforcer les capacités des Directions Régionales des différents ministères intervenant dans le secteur.

Le Plan National de Développement 2016-2020 met en avant le rôle majeur de l'industrie dans l'accélération de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. L'industrie agro-alimentaire est ciblée comme moteur de cette transformation. La recherche et développement représente le moteur du développement de l'industrie. Ainsi, l'Etat ivoirien devra renforcer les investissements dans la recherche et développement, et l'innovation agricoles, la transformation et valorisation des produits. Les capacités des structures de recherche et développement en faveur de l'agriculture devront être renforcées et développées. L'Etat devra aussi réorganiser les structures publiques et parapubliques en charge de la transformation et de la valorisation des produits agricoles en créant un programme national unique prenant en compte toutes les initiatives qui existent dans les différents départements ministériels et autres structures et créer des cellules de suivi au sein de chaque Ministère pour les actions relevant de sa compétence ; cette recommandation a l'avantage de permettre d'optimiser la gestion des ressources et de faciliter le suivi et l'évaluation des actions pour incidemment créer une meilleure synergie en vue de meilleurs résultats.

Par ailleurs, le Gouvernement ivoirien devra accélérer le processus d'adoption des stratégies / politiques élaborées par les Ministères techniques relativement à la transformation et à la valorisation des produits agricoles afin de faciliter la mobilisation des ressources tout en évitant qu'elles ne deviennent caduques ; assouplir certaines règles de la gestion du budget qui empêchent la réalisation de certaines activités urgentes au niveau des Ministères techniques tout en maintenant un contrôle sur l'utilisation de ressources ; veiller au respect de l'ensemble des dispositions contenues dans les mécanismes en faisant face à ses engagements vis-à-vis des opérateurs afin de ne pas les décourager (remboursement des 50% d'abattement aux entreprises franches de transformation des produits halieutiques) ; poursuivre et renforcer les actions visant à faciliter l'accès des produits aux usiniers ; multiplier la création de zones franches pour certains produits agricoles comme cela a été fait pour les produits halieutiques ; conduire une étude d'évaluation de l'impact des facilités accordées par le Gouvernement aux opérateurs sur la transformation des produits agricoles afin de mieux orienter les décisions dans ce domaine ; inciter davantage l'industrie textile à revenir à son niveau d'antan par des facilités et des avantages spécifiques ; poursuivre les actions visant à renforcer la position du pays à toutes les

étapes de la chaîne de transformation du cacao pour ne pas se limiter seulement au niveau du broyage.